



Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans

Vous trouverez dans ce dossier toutes les informations pour vous inscrire à :

LA MARCHÉ DES FIERTÉS LESBIENNES, GAIES, BI ET TRANS à Paris, samedi 26 juin 2010

Voici le parcours de cette année :

**Départ à 14h00 de Montparnasse
(place du 18 juin 1940)
Parcours : boulevard de Montparnasse,
boulevard Saint-Michel, boulevard Saint-
Germain, pont de Sully, boulevard Henri IV
Arrivée : Place de la Bastille**



Le mot d'ordre de la Marche, choisi par le Conseil des associations de l'Inter-LGBT, est le suivant :

« Violences, discriminations : ASSEZ ! Liberté et égalité, partout et toujours. »

Merci de prendre connaissance de l'intégralité du présent document.

Votre dossier d'inscription doit nous parvenir **au plus tard le 1^{er} juin 2010**, à l'adresse suivante :

**INTER-LGBT - Marche des Fiertés 2010
c/o Maison des Associations, boîte n°8
5, rue Perrée - 75003 PARIS**

Il devra impérativement contenir les pièces ci-dessous :

- 1. le formulaire d'inscription (pages II-1 à II-6, et uniquement ces pages)** rempli et signé.
- 2. Une attestation d'assurance Responsabilité Civile à jour de votre organisme.**
- 3. Votre chèque de participation** (incluant la redevance SACEM si nécessaire) libellé à l'ordre de l'Inter-LGBT. Un reçu vous sera renvoyé sur demande, dès réception et acceptation de votre dossier.

Toutes les informations contenues dans votre dossier resteront confidentielles ; elles seront utilisées par l'Inter-LGBT uniquement pour l'organisation de la Marche des Fiertés et ne seront pas exploitées à d'autres fins.

L'inter-LGBT, en tant qu'organisatrice, se réserve le droit de refuser toute inscription à la Marche des Fiertés 2010.

**Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte
et l'inscription ne pourra donc être validée.**

L'Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans
c/o Maison des Associations - 5, rue Perrée (boîte 8) - 75003 PARIS
Tél./Fax : 01 72 70 39 22 - <http://www.inter-lgbt.org> - contact@inter-lgbt.org
Membre de la Coordination InterPride France - Membre de l'ILGA
Organisatrice de la Marche des Fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans

CALENDRIER

1^{er} juin 2010 : DATE LIMITE de réception des dossiers d'inscription

Le mardi 22 juin 2010^(*) : Soirée de lancement de la Marche

- De 19h00 à 20h00 : Réunion d'information des bénévoles de la Marche.
- De 20h00 à 21h00 : Cocktail, présentation de l'ordre de Marche.

Dans la soirée, l'ordre de marche sera publié sur le site web (adresse ci-dessous), et envoyé par courriel aux organismes inscrits.

Samedi 26 juin 2010 : Jour J

- De 09h00 à 12h00 : accueil des chars dans la zone de préparation (voir page II-3).
- **Ne pas arriver avant 9h**, votre présence gênerait car la circulation dans la zone de préparation ne sera pas encore coupée et votre char ne pourra donc pas stationner.
- Tout char arrivant **après 12h** se retrouvera placé en fin de cortège !
- De 13h30 à 14h : discours sur le podium placé en tête de cortège.
- 14h : départ de la Marche.
- Entre 17h et 20h30 : arrivée place de la Bastille.

Toutes et tous ensemble, nous allons une nouvelle fois organiser une grande et belle manifestation. En attendant le 26 juin, nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Bons préparatifs à toutes et à tous !

Pour l'Inter-LGBT,

Les co-secrétaires de la commission Marche :

Thomas DOUSSAU

Elisabeth RONZIER

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Téléphone : **06 50 35 24 22** (Elisabeth)

Télécopie : **01 72 70 39 22**

Courriel : marche@inter-lgbt.org

Site web : <http://marche.inter-lgbt.org>

Adresse Postale:

Inter-LGBT - Marche des Fiertés 2010
c/o Maison des Associations, boîte n°8
5, rue Perrée - 75003 PARIS

^(*) Date susceptible de modification

Formulaire d'inscription à la Marche des Fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans de Paris – 26 juin 2010

Document approuvé le 17 avril 2010 par le Conseil des associations de l'Inter-LGBT.

Cette section contient 6 pages numérotées II-1 à II-6, qui devront toutes être paraphées, excepté la page II-6 qui portera la signature complète du/de la représentant-e de l'organisme.

A – Informations sur l'organisme

- L'association Le syndicat Le parti politique L'entreprise commerciale
 Le collectif autre (préciser) : _____

nommé-e : _____
Ce nom est celui qui figurera sur l'ordre de Marche

(pour un collectif, organisme représentant : _____)
Si vous êtes un collectif, indiquez ici l'organisme qui représente ce dernier auprès de l'Inter-LGBT dans le cadre de la Marche 2010.

représenté-e par : _____
Indiquez ici la personne signataire du dossier

en qualité de : _____
Indiquez ici la fonction de la personne au sein de l'organisme.

et désigné-e ci-après « **l'organisme** », s'inscrit à la Marche des Fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans du 26 juin 2010.

B – Engagements de l'organisme

L'organisme s'engage à respecter les consignes d'organisation et de sécurité énoncées ci-après afin de permettre le bon déroulement de la Marche.

TROIS MINUTES DE SILENCE CONTRE LE SIDA

Cette année encore, la Marche des Fiertés sera solidaire des personnes atteintes du sida.

C'est pourquoi nous demandons à tous les participant(e)s de couper ensemble leur sono à **16h30**, de diffuser un son de corne de brume^(*), et de **respecter trois minutes de silence pendant lesquelles le cortège continue sa progression**. L'intégralité du CD/MP3 devra être diffusé : 1 minute de corne de brume, suivi de 3 mn de silence, et enfin 30 secondes de corne de brume.

Nous comptons sur vous pour faire respecter cette consigne par votre DJ.

SÉCURITÉ

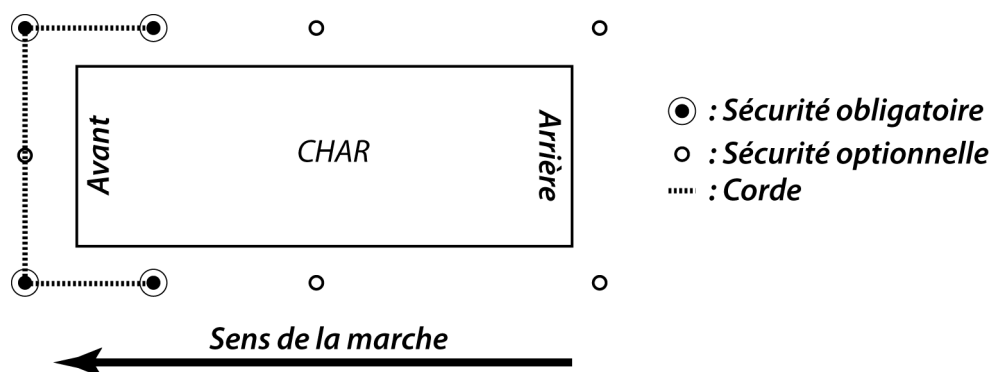
L'Inter-LGBT n'est pas responsable des incidents pouvant survenir avant, durant ou après la Marche. L'organisme est donc responsable de la sécurité sur et autour de son cortège (char et/ou piétons).

^(*) CD distribué le matin de la Marche, ou MP3 à télécharger sur le site.

L'organisme déclare disposer d'une **assurance responsabilité civile à jour** dont il fournira une **attestation** lors du dépôt du présent dossier.

L'organisme doit nommer au moins un-e référent-e sécurité pour la Marche dont les coordonnées nous seront communiquées dans ce dossier. Ce-tte référent-e sera le/la seul-e interlocuteur/trice de l'Inter-LGBT et sera responsable de la sécurité de l'organisme durant la Marche.

Si l'organisme utilise un véhicule, il s'engage à prévoir, en plus du/de la référent-e sécurité, un minimum de quatre personnes pour assurer la sécurité autour du véhicule. Il s'engage, de plus, à faire tendre une corde à l'avant du véhicule pour assurer un espace de sécurité à cet endroit. Ces engagements sont résumés dans le schéma ci-dessous.



LIMITATIONS

L'organisme s'engage à respecter l'intégralité des limitations énumérées ci-dessous.

- Si l'organisme a un véhicule, ce dernier doit être conforme aux règles suivantes :
 - Longueur maximale du véhicule : 14 mètres (au-delà le véhicule devient impossible à manœuvrer lorsque la foule se masse sur la chaussée.)
 - Hauteur maximale du char, décoration comprise : 4,30 mètres.
 - Rien ne doit dépasser de la largeur du plateau du poids lourd.
 - Les réglementations incendie doivent être respectées (présence d'un extincteur)
- Si une sonorisation est utilisée, sa puissance ne doit pas excéder 15 kilowatts (De cette manière, les chars qui ne disposent pas de sonorisation puissante pourront s'intercaler plus facilement entre les chars fortement sonorisés)

Dans le but d'assurer la sécurité de la Marche, l'organisme s'engage, de plus :

- à ne faire venir aucun animal dans le cortège,
- à ne vendre aucun produit au sein du cortège,
- à ne pas distribuer d'objets pouvant servir de projectiles et/ou entraîner des mouvements de foule,
- à ne distribuer aucune boisson alcoolisée.

ORGANISME AVEC PARTENAIRE COMMERCIAL

Si l'organisme est une association, un syndicat, ou un parti politique qui souhaite s'appuyer sur une entreprise de son choix pour le financement de son char, il s'engage à ce que sa propre surface de communication sur le véhicule reste supérieure à celle de l'entreprise. De plus, le nom de l'entreprise partenaire devra être indiqué dans la partie C du présent formulaire.

Les marques d'alcool et de tabac sont interdites.

Les chars à la fois associatifs et commerciaux seront répartis tout au long du cortège, de la même façon que les chars associatifs sans partenaire. Les chars strictement commerciaux, quant à eux, fermeront la marche.

SACEM

L'Inter-LGBT, en tant qu'organisatrice, se charge de réunir l'ensemble des redevances dues pour la diffusion de musique par les participants à la Marche, et se chargera de faire un paiement unique à la SACEM. Les tarifs reportés dans ce dossier sont les tarifs SACEM 2010. Pour plus de précisions, consulter le site www.sacem.fr.

MISE EN PLACE ET ESSAIS DE SONORISATION

Les emplacements de stationnement avant le départ de la Marche seront communiqués le 22 juin 2010^(*). Ils seront situés sur le boulevard du Montparnasse et le boulevard des Invalides, entre la place du 18 juin 1940 (point de départ de la Marche) et la rue Oudinot.

L'organisme s'engage à ce qu'aucune animation sonore n'ait lieu dans cette zone. Néanmoins, des essais de sonorisation seront permis lors de la préparation du véhicule, sachant que la durée de ces essais ne devra pas excéder 15 minutes.

L'animation sonore ne sera autorisée que lorsque le véhicule de l'organisme attendra la place du 18 juin 1940.

CARRÉ DE TÊTE

Si l'organisme est une association, un parti politique ou un syndicat, il pourra se faire représenter dans le carré de tête par une ou deux personnes.

Cependant, le carré de tête étant situé derrière la banderole affichant le mot d'ordre choisi pour cette édition de la Marche des Fiertés, **cette représentation ne sera acceptée que si l'organisme déclare soutenir pleinement ce mot d'ordre.** Cette déclaration peut être faite à la page II-4 du présent formulaire.

OCTROI

Un Octroi est organisé chaque année pour récolter des fonds et ainsi financer la Marche. **Ces recettes garantissent notre indépendance financière.**

L'Octroi se tiendra sur le pont de Sully.

50 mètres avant l'Octroi, les chars sonorisés seront invités à **stopper temporairement la diffusion de la musique**, et à diffuser un message incitant la foule à faire un don. La diffusion de musique ne devra être réactivée que 50 mètres après avoir dépassé l'Octroi.

ARRIVÉE

A l'entrée de la place de la Bastille, la sonorisation devra être **définitivement coupée**. Aucune animation sonore ne sera permise lors de la traversée de la place, car un podium assurera une animation musicale sur ce lieu.

Les chars seront guidés vers la rue de Lyon. Nous ferons parvenir ultérieurement des indications concernant le lieu de démontage.

^(*) Date susceptible de modification.

C – Renseignements techniques sur votre organisme

MERCI DE REMPLIR CE FORMULAIRE EN LETTRES MAJUSCULES

1 – Coordonnées de votre organisme

NB : si vous êtes un collectif, le nom et les coordonnées à indiquer ci-dessous sont ceux de l'organisme qui représente le collectif auprès de l'Inter-LGBT dans le cadre de la Marche 2010.

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Site web : _____

Champ principal d'activité :

- professionnel revendicatif politique sportif prévention
 convivialité culturel festif étudiants & éducation
 autre (préciser) :

2 – Point de contact avant la Marche

L'organisme délègue la personne ci-dessous pour être son contact avec l'Inter-LGBT **jusqu'à la veille de la Marche** :

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

3 – Référent-e sécurité (point de contact pendant la Marche)

L'organisme délègue la personne ci-dessous pour être **son référent-e sécurité le jour de la Marche** :

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone (*) : _____ Courriel : _____

(*) portable uniquement

4 – Votre organisme dans le cortège

Estimation du nombre de participant-e-s : _____ personnes.

Si vous utilisez une banderole, indiquez, si possible, le message qu'on y lira (et qui pourra ainsi être transmis à la presse) :

Soutenez-vous le mot d'ordre choisi pour cette édition de la Marche des Fiertés :

« **Violences, discriminations : ASSEZ ! Liberté et égalité, partout et toujours.** »

OUI NON

Si vous êtes une association/syndicat/parti politique associé à une entreprise partenaire, indiquez ici le nom de cette dernière :

Souhaits indicatifs de placement

Cet espace est à vous pour nous indiquer votre souhait de placement au sein du cortège, ainsi que vos souhaits de rapprochement avec un autre organisme (lequel devra nous exprimer un souhait identique pour qu'il soit pris en compte). Nous tiendrons compte de vos desiderata, dans la limite du respect des contraintes d'organisation fixées par l'Inter-LGBT.

Carré de tête

Si l'organisme désire être présent dans le carré de tête (sous réserve des conditions énoncées page II-3), merci d'indiquer ici les coordonnées de ses représentant-e-s :

1) Nom : _____ Prénom : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____

2) Nom : _____ Prénom : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____

5 - Utiliserez-vous un véhicule ?

OUI NON

Si oui, de type :

véhicule léger fourgonnette camion poids-lourd avec plateau ou remorque

autre (préciser) : _____

Longueur totale (*) : _____ mètres (max : 14) Longueur du plateau : _____ mètres

Hauteur totale décoration comprise : _____ mètres (max : 4,30)

6 - Diffuserez-vous de la musique ?

OUI NON

Si oui :

Type (mégaphone, sonorisation, orchestre, ...) : _____

Puissance du mégaphone ou de la sonorisation : _____ kW (max : 15)

N'oubliez pas de vous acquitter de la redevance Sacem (voir section D)

(*) Les emplacements de stationnement dans la zone de préparation étant calculés au plus juste, merci de renseigner cette valeur avec précision.

D – Participation financière de l'organisme

Nous vous rappelons que l'Inter LGBT n'a ni salarié, ni locaux, ne demande pas de subvention et finance ses activités par les dons. **L'effort collectif auquel vous participez garantit notre indépendance.**

Frais d'inscription		
Ils dépendent de la forme juridique de votre organisme, de la présence d'un partenaire commercial ou non, et dans certains cas, de la taille du véhicule avec lequel vous défilerez.		
<input type="checkbox"/> Cas 1 : ASSOCIATION, PARTI POLITIQUE, SYNDICAT ou AUTRE, SANS partenaire commercial		_____ €
La participation est gratuite, mais suivant ses moyens, l'organisme est invité à participer à l'effort collectif de financement de la Marche en versant la somme ci-contre à l'Inter-LGBT :		
<input type="checkbox"/> Cas 2 : ASSOCIATION, PARTI POLITIQUE, SYNDICAT ou AUTRE, AVEC partenaire commercial. Indiquez ci-contre la taille du véhicule :	<input type="checkbox"/> moins de 6 mètres (ou sans véhicule)	100 €
	<input type="checkbox"/> de 6 à 12 mètres	150 €
	<input type="checkbox"/> plus de 12 mètres	225 €
<input type="checkbox"/> Cas 3 : COMMERCE LOCAL. Indiquez ci-contre la taille du véhicule :	<input type="checkbox"/> moins de 6 mètres (ou sans véhicule)	200 €
	<input type="checkbox"/> de 6 à 12 mètres	300 €
	<input type="checkbox"/> plus de 12 mètres	450 €
<input type="checkbox"/> Cas 4 : ENTREPRISE de renommée nationale ou internationale		Nous consulter
<input type="checkbox"/> DON LIBRE COMPLEMENTAIRE (cas 2, 3 ou 4) : L'organisme participe à l'effort collectif de financement de la Marche des Fiertés LGBT en versant, s'il le désire, la somme complémentaire ci-contre :		_____ €
Frais SACEM		
Si l'organisme diffuse de la musique pendant la Marche, une redevance forfaitaire est due à la SACEM. L'Inter-LGBT est chargée de collecter et reverser à la SACEM l'ensemble des redevances.		
Pour déterminer le montant de la redevance, indiquez l'audience du groupe ou DJ qui assurera l'animation musicale :	<input type="checkbox"/> locale	43,30 €
	<input type="checkbox"/> nationale	129,89 €
	<input type="checkbox"/> internationale	303,08 €
TOTAL (faire le total des montants cochés ci-dessus) : A payer par chèque à l'ordre de « Inter-LGBT » si vous désirez recevoir un reçu, cochez ici <input type="checkbox"/>		_____ €

Fait à _____, le _____ 2010

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Rappel : merci de parapher les pages II-1 à II-5.

ANNEXE

LES REVENDICATIONS DE L'INTER-LGBT

Organisatrice de la Marche des Fiertés LGBT, l'Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans (Inter-LGBT), créée sous le nom de Lesbian & Gay Pride Ile-de-France en 1999, pose sur la place publique les questions de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, par le biais de manifestations revendicatives. L'inter-LGBT a donc pour mission de lutter contre les discriminations fondées sur les mœurs, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, dans le cadre de la promotion des droits humains et des libertés fondamentales.

Vous trouverez ci-dessous le texte de synthèse des revendications de l'Inter-LGBT. Ce document vous est fourni uniquement à titre d'information.

1. Lutter contre les discriminations

- Enrichir le principe d'égalité dans l'article premier de la Constitution française, afin que ce principe s'applique notamment sans distinction d'orientation sexuelle, d'identité de genre ou d'état de santé ;
- signer et ratifier le protocole 12 à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales sur l'interdiction générale de la discrimination ;
- faciliter les procédures de changement d'état civil pour les trans, opérée-e-s ou non ; inclure l'identité de genre parmi les motifs de discriminations combattues par la loi ;
- lutter contre la discrimination des personnes vivant avec le VIH ; renforcer les dispositifs de lutte contre le VIH et les IST.

2. Combattre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie

- Agir pour l'abolition universelle et en toutes circonstances de la répression des minorités sexuelles ;
- accorder le droit d'asile aux personnes risquant d'être persécutées en raison de leur orientation sexuelle, réelle ou supposée, ou de leur identité de genre ;
- lutter contre toutes les discriminations à l'École et dans le monde du travail, et éduquer au respect de la diversité des sexualités et des identités de genre.

3. Reconnaître la diversité des unions

- Réformer le pacs (signature en mairie, égalité en matière de droits sociaux) et supprimer les différences entre couples mariés et couples pacsés non justifiées par la définition des deux statuts (droits liés à la vie quotidienne du couple, droit au séjour, droits liés au décès du partenaire, reconnaissance d'un lien familial) ;
- réformer le code civil pour ouvrir le mariage et l'adoption aux couples de même sexe.

4. Réformer la famille

- Assurer la non-discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre pour les personnes célibataires et les couples souhaitant adopter un enfant ;
- faciliter les procédures de partage de l'autorité parentale ;
- ouvrir la possibilité d'adopter à tous les couples non mariés ;
- assurer l'égalité d'accès aux procédures de procréation médicalement assistée.